

Avenue Lloyd George 6/3 – Lloyd Georgelaan 6/3
1000 Bruxelles – Brussel
Belgique – België
T +32(0)2/324.74.05
www.sttl.eu
info@lacambreinvest.com
TVA – BTW BE0899 581 859
(la Société)

**Convocation a l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires du 15 juillet 2019**

Le conseil d'administration invite par la présente les actionnaires de la Société à assister à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 15 juillet 2019 à 10h30 au siège social de la Société, et qui est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

1. Validation de la date de l'assemblée générale ordinaire

Proposition de résolution : l'assemblée générale ordinaire valide la date de la présente assemblée générale ordinaire et n'émet aucune observation à ce sujet.

2. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire, ainsi que des comptes annuels statutaires

3. Approbation des comptes annuels statutaires de la Société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 et affectation du résultat

Proposition de résolution : l'assemblée générale ordinaire approuve les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2018, qui présentent une perte de USD 27.891.343, et décide de reporter celle-ci à l'exercice suivant.

4. Décharge aux administrateurs, par un vote séparé et individuel pour chacun d'eux, pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018

Proposition de résolution : l'assemblée générale ordinaire donne décharge aux administrateurs, par un vote séparé et individuel pour chacun d'eux, pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

5. Décharge au commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018

Proposition de résolution : l'assemblée générale ordinaire donne décharge au commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

6. Fin du mandat d'administrateur de la société Weghsteen Capital Advice SA

Proposition : l'assemblée générale ordinaire acte la démission de la société Weghsteen Capital Advice SA représentée par Mme Nadia De WACHTER en sa qualité de représentante permanente avec effet au 26 novembre 2018. En conséquence, l'assemblée générale révoque pour autant que de besoin tous les pouvoirs, notamment bancaires, qui lui ont été antérieurement conférés.

7. Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution ce qui précède

Proposition de résolution : l'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs à chacun des administrateurs, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire, aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale ordinaire, les propriétaires de titres dématérialisés sont tenus d'effectuer le blocage de leurs titres au plus tard le 11 juillet 2019. Les actionnaires seront admis à l'assemblée contre présentation d'un certificat de blocage.

DROIT D'INSCRIRE DES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR ET DE DÉPOSER DES PROPOSITION DE DÉCISION

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 1/5^{ème} du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire. Les sujets à inscrire à l'ordre du jour et/ou les propositions de décision doivent être adressés à la Société au plus tard le 8 juillet 2019 par courrier ordinaire à l'attention de Monsieur Marco MENNELLA ou par e-mail à l'adresse suivante : mmn@lacambreinvest.com
Le cas échéant, la Société publiera un ordre du jour complété au plus tard le 10 juillet 2019 à 17h30.

DROIT DE POSER DES QUESTIONS

Les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale ordinaire. Ces questions peuvent être posées préalablement à l'assemblée générale ordinaire, par email (mmn@lacambreinvest.com) ou par courrier au siège social de la Société (à l'attention de Monsieur Marco MENNELLA).

Les questions des actionnaires doivent parvenir à la Société au plus tard le 11 juillet 2019 à 17h30.

DROIT DE SE FAIRE REPRÉSENTER PAR PROCURATION

Les actionnaires peuvent, conformément à l'article 32 des statuts de la Société, se faire représenter par un mandataire détenant procuration. Sauf lorsque le droit belge autorise la désignation de plusieurs mandataires, un actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire.

Le cas échéant, les actionnaires peuvent obtenir un modèle de procuration écrite au siège social de la Société, sur simple demande, ou sur le site internet de la Société (www.sttl.eu). Les procurations écrites doivent parvenir à la Société au plus tard le 11 juillet 2019 à 17h30. Les procurations papier doivent être soit déposées directement au siège social de la Société auprès de Monsieur Marco MENNELLA, soit envoyées par e-mail à l'adresse suivante : mmn@lacambreinvest.com

Les actionnaires sont invités à suivre les instructions reprises sur le formulaire de procuration afin d'être valablement représentés à l'assemblée générale ordinaire.

DOCUMENTS DISPONIBLES

Tous les documents concernant l'assemblée générale ordinaire que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires pourront être consultés sur le site internet de la Société (www.sttl.eu) à partir du 26 juin 2019. A compter de cette même date, les actionnaires pourront consulter, sur présentation de leur titre, ces documents les jours ouvrables et pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, au siège social de la Société, et/ou obtenir gratuitement les copies de ces documents.

Les documents en question sont :

- Rapport de gestion ;
- Rapport du commissaire ;
- Comptes annuels statutaires ;

Le conseil d'administration